

# ENTRETIENS AVEC LE SALARIÉ



*Les entretiens entre l'employeur et le salarié sont des moments importants au cours desquels des sujets aussi sensibles que la motivation, les compétences et la productivité sont abordés. Dans certaines situations, ils sont obligatoires. Votre expert-comptable est un conseil pluridisciplinaire dont vous avez besoin pour valoriser au mieux vos ressources humaines.*

**NOTRE CABINET, PAR SES COMPÉTENCES ET SON EXPÉRIENCE, VOUS AIDE À ORGANISER, PRÉPARER ET GÉRER CES ENTRETIENS.**

## NOS RECOMMANDATIONS :

- **Saisissez l'importance** de ces entretiens pour votre entreprise.
- **Faites des entretiens** un outil de management des salariés.
- **Découvrez la diversité** des entretiens avec les salariés.
- Certains entretiens sont obligatoires : **respectez la législation !**
- **Evitez** les risques de discrimination et d'inégalité.



## NOS MODALITÉS D'INTERVENTION :

- **Accompagnement complet** : préparation, déroulé, suivi.
- **Honoraires** : montant forfaitaire.
- **Sécurité juridique** : lettre de mission (art.151 code de déontologie).



## **Vous vous posez les questions suivantes :**

- Qu'entend-on par «entretiens avec le salarié» ?
- Quel est l'intérêt de mener ces entretiens ?
- Sont-ils toujours obligatoires ?
- Que peuvent-ils apporter à mon entreprise ?
- Pourquoi améliorent-ils la motivation et la fidélisation des salariés ?
- Quels risques m'aident-ils à prévenir ?



## **Notre cabinet vous apporte les réponses suivantes :**

- Nous vous faisons connaître les différents entretiens existants.
- Nous vous expliquons leurs différents objectifs.
- Nous vous précisons ceux qui sont obligatoires.
- Nous vous permettons de les organiser efficacement.
- Nous vous aidons à en faire des moyens de dialogue serein.
- Nous vous conseillons pour en faire des outils de management performants.